



VILLE DE
Launaguet

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°
2026.03.04.025 ET ADOPTION D'UN NOUVEAU
BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT IMP. PIVOULET**

Délibération n° 2026.06.04.78

Rapporteur : Georges IOANNOU

Par délibération en date du 06 février 2017, le Conseil municipal approuvait la création d'un budget annexe afin d'aménager une zone destinée à recevoir des activités légères artisanales, commerciales et de services impasse Pivoulet, et autorisait Monsieur le Maire à effectuer les déclarations auprès de l'administration fiscale.

Il est rappelé que l'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre doivent tenir une comptabilité de stock spécifique. En effet, ces terrains n'ont pas à être intégrés dans le budget communal. Afin de permettre cette opération d'aménagement, le budget de comptabilité M57 dénommé « lotissement communal impasse Pivoulet » est présenté aux membres de l'Assemblée.

Ce budget intègre toutes les opérations relatives à ce lotissement et est assujéti à la TVA.

Considérant le courrier de la Préfecture de la Haute-Garonne en date du 13 avril 2026 demandant le retrait des délibérations relatives au vote des Budgets Primitifs 2026 de la commune et du budget annexe « Lotissement impasse Pivoulet » approuvés au Conseil Municipal du 4 mars 2026 ;

Considérant que le budget annexe « Lotissement impasse Pivoulet » intègre un report en section d'investissement nécessitant une délibération d'affectation anticipée des résultats ;

Considérant qu'en application du principe d'unicité budgétaire, les budgets principal et annexe doivent être votés selon les mêmes modalités au cours de la même séance ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de retirer les délibérations précédemment adoptées et de procéder à un nouveau vote des Budgets Primitifs 2026 de la commune et du budget annexe « Lotissement impasse Pivoulet » ;

L'assemblée délibérante vote le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans vote formel pour les chapitres « opérations d'équipement ».

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Absents excusés Représentés : 7
Absent :

Date convocation
29 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à L. BATTALA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Yann GLEIZES (Pouvoir à B. BAUDET), Marie-Claude FARCY (Pouvoir à Pascal PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Le Budget Annexe dénommé « lotissement communal impasse Pivoulet » s'équilibre en recettes et dépenses pour l'année 2026 de la manière suivante :

- 1 143 235,00 € pour la section de fonctionnement,
- 1 144 500,00 € pour la section d'investissement.

COMMUNE DE LAUNAGUET - LOTISSEMENT IMPASSE DE PIVOULET BUDGET ANNEXE 2026

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	376 735,00	70	Produits des services, domaines et ventes	381 500,00
66	Charges financières	3 500,00			
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		380 235,00	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		381 500,00
042	Opérations d'ordre entre section	763 000,00	042	Opérations d'ordre entre section	761 735,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		763 000,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		761 735,00
002	Déficit antérieur de fonct reporté	0,00	002	Excédent antérieur de fonct reporté	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 143 235,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 143 235,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS NON AFFECTEES					
16	Remboursement d'emprunts	381 500,00	16	Emprunts et dettes assimilées	381 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		381 500,00	TOTAL RECETTES REELLES DE D'INVESTISSEMENT		381 500,00
040	Opérations d'ordre entre section	761 735,00	040	Opérations d'ordre entre section	763 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		761 735,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		763 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	1 265,00	002	Solde d'exécution positif reporté	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 144 500,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 144 500,00

Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATTALA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à L. BATTALA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Yann GLEIZES (Pouvoir à B. BAUDET), Marie-Claude FARCY (Pouvoir à Pascal PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécur accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe 2026 dénommé « Lotissement Impasse Pivoulet » tel que présenté ci-dessus ainsi que l'ensemble des documents annexés conformes à la nomenclature budgétaire M57.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'adopter le budget primitif annexe 2026 dénommé « Lotissement Impasse Pivoulet » tel que présenté ci-dessus ainsi que l'ensemble des documents annexés conformes à la nomenclature budgétaire M57.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme
 Au registre sont les signatures

Sylvie IZQUIERDO
 Secrétaire de séance,



Georges DENEUVILLE
 Maire,



Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : Date convocation 29 mai 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR. Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à L. BATAÏA), Mikael LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Yann GLEIZES (Pouvoir à B. BAUDET), Marie-Claude FARCY (Pouvoir à Pascal PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY) Absent : / Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécourse accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

